

The logo of the French Socialist Party (PS), consisting of the letters 'PS' in a bold, red, sans-serif font.

Paris, le 13 avril 2011

**Communiqué**

**Marie-Pierre de la Gontrie**, secrétaire nationale aux libertés publiques et à la justice

**Jean-Jacques Urvoas**, Secrétaire national à la sécurité

## **Garde à vue : la cour de cassation sanctionne l'inertie du gouvernement**

La Cour de cassation vient de décider que la réforme de la garde à vue, notamment la présence de l'avocat au cours des interrogatoires devait s'appliquer immédiatement. Cette décision vient donner raison à tous ceux qui, comme les socialistes, soulignaient l'urgence d'une telle réforme. Illustration de la politique menée par Nicolas Sarkozy, enchaînant les annonces sans vision globale, le gouvernement doit aujourd'hui appliquer en urgence une réforme tout juste votée mais dont on savait pourtant qu'elle était inéluctable. Ce gouvernement a attendu d'y être contraint par le conseil constitutionnel pour engager une réforme, adoptée dans l'urgence et dont l'application risque d'être difficile tant elle semble confuse et inefficace, et avec des moyens inexistant. Le Parti socialiste dénonce l'attitude irresponsable d'un gouvernement qui privilégie les réformes voulues par le Chef de l'État au détriment de celles réellement utiles pour les Français et indispensables pour le bon fonctionnement de la justice.